

Publication de projet dans le secteur de l'école obligatoire

En vertu de l'article 47 de la loi sur l'énergie, SuisseEnergie conseille et informe la population sur les possibilités d'exploiter l'énergie de façon efficace et économique, de même que sur l'utilisation des énergies renouvelables. L'encouragement de projets de formation dans le domaine de l'école obligatoire a pour objectif de sensibiliser et de former des écoliers et des écolières aux thèmes de l'énergie (efficacité énergétique, énergies renouvelables, utilisation parcimonieuse de l'énergie). C'est pourquoi SuisseEnergie octroie un soutien financier à des projets de formation dans le secteur de l'école obligatoire et réalise, pour la première fois, une publication de projet.

Nous recherchons des projets concernant l'école obligatoire qui s'intéressent à la communication de compétences dans les thématiques suivantes:

- Utilisation parcimonieuse de l'énergie
- Efficacité énergétique
- Production d'énergie renouvelable
- Politique énergétique durable
- Stratégie énergétique 2050
- Influence de la consommation d'énergie sur l'environnement, les ressources et le climat

Les organisations et les entreprises (ci-après fournisseurs de projets) qui élaborent des offres pour les écoles peuvent déposer leur projet pour deux types de subventions:

Subvention enseignement en énergie 5^e-9^e classe

Nous recherchons des projets qui, introduisant le thème de l'énergie dans la salle de classe de manière interactive par un spécialiste formé, soutiennent ainsi les enseignants. Le plan d'études romand constitue le point d'ancrage des projets soutenus. À l'échelle nationale, un nombre de classes le plus élevé possible devrait pouvoir bénéficier d'une telle offre, raison pour laquelle l'étendue constitue un critère important.

Le budget de subvention atteint jusqu'à CHF 600'000.- par an. Il peut être réparti entre différents projets, mais peut également être remis à un seul et même fournisseur de projet. Plusieurs fournisseurs de projets peuvent aussi se regrouper en une communauté de fournisseurs, afin d'assurer une couverture géographique optimale.

L'aide financière couvre au maximum 40 % des coûts totaux du projet, le reste étant à la charge des écoles, communes, cantons et/ou autres partenaires.

La durée contractuelle est en principe de 2 ans, offrant une option de prolonger de 2 années supplémentaires. Les projets subventionnés satisfont un catalogue de critères spécifique (cf. plus bas).

Office fédéral de l'énergie OFEN

Adresse postale: Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne
Tel. 058 462 56 11, Fax 058 463 25 00
kerstin.bütschi@bfe.admin.ch

Subvention projets novateurs secteur école obligatoire

Vous avez une idée de projet de formation novateur et avant-gardiste, qui n'entre pas dans la catégorie ci-dessus, mais reprend le thème de l'énergie? Avec la subvention pour les projets novateurs, nous soutenons les projets de formation pour les échelons scolaires secondaire II et/ou les écoles professionnelles dans leur phase de départ. Le soutien financier correspond aussi à 40 % des coûts de projet totaux. Les projets novateurs peuvent être soutenus jusqu'à concurrence de 100'000 francs.

La durée de subventionnement se monte à deux ans, avec une option de prolongation d'un an au maximum, pour autant que l'on puisse démontrer un financement à long terme consécutif. Les projets subventionnés de cette catégorie satisfont également un catalogue de critères spécifique (cf. plus bas).

Dépôt des projets

Les documents suivants doivent être déposés par voie électronique:

- Lettre signée et datée qui confirme par écrit la demande de subvention
- Le formulaire complété « formulaire demande de subvention publication de projet »
- En option: PDF qui présente le projet en 5 pages au maximum, dans l'idéal avec une esquisse de l'enseignement prévu

Catalogue de critères

Pour pouvoir être subventionnés, les projets doivent satisfaire les critères suivants:

Critères pour les deux catégories de subventions

- Le formulaire est complet et toutes les indications sont transparentes et compréhensibles.
- La demande a été déposée dans le délai imparti.
- Les accents de contenus doivent se concentrer sur les thématiques énergétiques citées plus haut.
- Le projet ne doit pas générer de bénéfice.
- L'offre est neutre en termes de produit et d'entreprise.
- L'offre dessert exclusivement les classes en Suisse.

Critères supplémentaires pour la subvention enseignement en énergie

- L'offre s'adresse aux 5^e-9^e classe.
- L'offre doit être structurée de telle sorte à ce que plusieurs classes puissent y prendre part simultanément (pas de visite d'une école pour une classe unique).
- L'offre doit s'étendre sur au moins 3 à 4 leçons.
- L'offre doit couvrir le plus possible de cantons.

Office fédéral de l'énergie OFEN

Adresse postale: Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne
Tel. 058 462 56 11, Fax 058 463 25 00
kerstin.bütschi@bfe.admin.ch

- En une année, chaque projet doit atteindre au moins 4'000 élèves (valeur-cible annuelle de SuisseEnergie: 40'000 élèves).

Critères supplémentaires pour la subvention projets novateurs

- Le projet ne doit pas encore avoir débuté.
- L'offre s'adresse aux échelons secondaire II et/ou école professionnelle.
- Le projet doit être novateur.
- Il importe de montrer que les écoles s'intéressent au projet.

Évaluation des projets

Les projets déposés seront évalués par 3 personnes au moins. Aucune correspondance ne sera échangée sur le processus de décision et aucune voie de recours n'est prévue. Les fournisseurs de projets seront informés de la réception de leur demande puis contactés une seconde fois à des fins de confirmation/infirmité. En cas de confirmation, nous nous réservons le droit de poser certaines conditions. Suite à cela, un contrat règle la collaboration de manière contraignante.

Critères d'évaluation

- Le projet dépend-il d'un soutien financier de SuisseEnergie?
- Le financement pour les deux premières années est-il assuré?
- Le projet contribue-t-il à permettre un enseignement en matière d'énergie dans une grande partie de la Suisse?
- Les coûts par écolier/ère sont-ils proportionnés?
- Le projet correspond-il à un besoin du côté des écoles?
- L'enseignement prévu se fait-il de manière interactive?

Critères d'évaluation supplémentaires subvention projets novateurs

Un financement à long terme s'avère-t-il possible?

Calendrier

Publication de projet pour l'année 2020	
Envoyer les éventuelles questions par courriel à: energiebildung@bfe.admin.ch	D'ici au 10 mars 2020
Réponse aux questions	D'ici au 20 mars 2020
Délai de dépôt des demandes de projets	mars 2020
La réception est attestée par courriel	Au fur et à mesure dès l'entrée des projets
Retours aux fournisseurs de projets: Adoption sans conditions Adoption, avec conditions (le projet doit être remanié) Rejet	D'ici au 30 avril 2020
Élaboration du contrat	Mai/juin
Début du projet	Selon le projet, au plus tôt juin 2020
Fin du projet	En fonction du projet

Office fédéral de l'énergie OFEN

Adresse postale: Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne
Tel. 058 462 56 11, Fax 058 463 25 00
kerstin.buetschi@bfe.admin.ch